

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2009**

M. AUMAS, Maire

**M. DOLL - Mme RUSDIKIAN - M. TATTU - Mme PARTAUX - M. BRIDENNE - Mme MONIER
M. DELCAMBRE - Mme FERNANDEZ VELIZ - M. SERRANO, Maires-Adjoints.**

**Mme MASSON - M. MAZOUZ - M. SARBACH - Mme CALVEZ - M. THIBAUT Mme COHADIER - M.
DOMAN (arrivé à 19h13) - MME SINAN MENEDJIAN (arrivée à 19h05) - Mme FRENOUX - M.
BEZARD - M. CAURO (arrivé à 19h22) - M. BODIN - Mme GAUTHIER - M. VERRECCHIA - Mme
PAULIN, Conseillers Municipaux.**

ABSENTS EXCUSES AVEC MANDAT :

M. HARIAN	Conseiller Municipal	Mandat à Mme MONIER
Mme LEBON	Conseillère Municipale	Mandat à Mme SINAN-MENEDJIAN
M. DURAND	Conseiller Municipal	Mandat à Mme MASSON
Mme PERRAD	Conseillère Municipale	Mandat à M. CAURO

ABSENTS EXCUSES SANS MANDAT : **Mme VIALLARD - Mme OCCHIPINTI - M. AYDIN
Melle HYSARLIYAN**

SECRETAIRE DE SEANCE : **Madame Marie-Christine FRENOUX**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2009 est approuvé à l'unanimité des présents.

ARRIVEE DE MADAME SINAN-MENEDJIAN – 19 H 05

Intervention de Madame GAUTHIER sur la privatisation de la Poste.

ARRIVEE DE MONSIEUR DOMAN – 19 H 13

DECISIONS :

Conformément à la délibération exécutoire du Conseil Municipal en date du 14 mars 2008, donnant délégation au Maire pour application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance des décisions prises :

- **48/2009** – relative à la signature de l'avenant n°1 au marché 20/2007 – Construction de vestiaires et d'un logement – Stade de la Vallée.
- **51/2009** – relative à la signature d'une convention relative à la formation des élus, prévue pour l'année 2009 pour Madame GAUTHIER - Conseillère Municipale - avec le CIDEFE.
- **52/2009** – relative à la signature des avenants aux marchés n°38/2007, 60/2007 et 30/2008 concernant la construction de la Maison de la Petite Enfance.
- **53/2009** – relative à la signature de l'avenant n°2 – Contrat de Maîtrise d'œuvre – Construction de la Maison de la Petite Enfance.
- **54/2009** – relative à la signature de l'avenant n°1 – Marché 003/2009 – Réaménagement sanitaire de l'école primaire Jean Monnet.

Il est passé ensuite à l'ordre du jour :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE LA PEINTURE DU CHŒUR DE L'ÉGLISE SAINT DENYS QUI REPRESENTE « SAINT DENYS PRECHANT LA FOI EN FRANCE »

A l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui à signer tout acte aux fins d'exécution de la délibération.

RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (S.I.G.E.I.F.)

PREND ACTE du rapport annuel 2008 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F.).

ARRIVEE DE MONSIEUR CAURO – 19 H 22

ADHESION AU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL D'AIDE AU DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

A l'unanimité, **ACCEPTE** le principe d'adhésion au groupement de commande proposé par le Conseil Général du Val d'Oise dans le cadre du dispositif d'aide au diagnostic d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) et **AUTORISE** Monsieur le Maire d'Arnouville ou toute personne déléguée par lui à signer la convention d'adhésion au groupement de commande avec le Conseil général du Val d'Oise.

INSTALLATION CLASSEE – ENQUETE PUBLIQUE – SOCIETE SDCSD

PREND ACTE de l'ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement, à savoir, une chaufferie à bois, sise 1 rue Hennequin à Stains,

EMET un avis favorable à l'exploitation d'une chaufferie à bois, sise 1 rue Hennequin à Stains par la société SDCSD sous réserve :

- ❖ qu'elle n'apporte pas de nuisance pouvant remettre en cause son exploitation et que les moyens de protection et de prévention soient suffisants pour la protection de l'environnement.
- ❖ des conclusions du commissaire enquêteur.

CREATION DE L'EMPLOI DE DIRECTEUR CHARGE DE LA COORDINATION ET DU PILOTAGE DES DIRECTIONS FONCTIONNELLES ET OPERATIONNELLES DE LA VILLE

Par 23 voix pour et 6 abstentions (M. CAURO tant en son nom que comme mandataire de Mme PERRAD, M. BODIN, Mme GAUTHIER, M. VERRECCHIA et Mme PAULIN), **ADOpte** la création de l'emploi de chargé de la coordination et du pilotage des directions fonctionnelles et opérationnelles de la Ville, **FIXE** la rémunération en référence au 7^{ème} échelon du grade de Directeur Territorial, Indice brut 985 / Indice majoré 798, **PRECISE** que la rémunération mensuelle comporte en outre l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement, ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer dans les conditions indiquées précédemment le contrat à durée déterminée devant intervenir entre la Ville et Monsieur Jean-Jacques ORIF-DAMIGUET.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE « L'AIDE AU PROJET » AUPRES DU CONSEIL GENERAL

A l'unanimité, **SOLLICITE** une subvention de fonctionnement « Aide au projet » auprès du Conseil Général et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui à engager toute démarche nécessaire et signer tout document aux fins d'exécution de la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.

Michel AUMAS
Maire